

- **publiée dans le JO Sénat du 21/09/2006 - page 2416**

Mme Marie-France Beaufiles attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur les troubles occasionnés par la base 705 de Tours. En tant que maire de Saint-Pierre-des-Corps, elle vous alerte sur la situation difficile à vivre par les habitants de sa commune et en tant que sénatrice d'Indre-et-Loire elle ne peut que porter l'énorme mécontentement des habitants des communes limitrophes à la base 705 de Tours et des associations. En effet les passages quotidiens des Alphajet de l'école de pilotage et les interventions plus épisodiques de Mirages lors des permanences opérationnelles causent des nuisances évidentes pour chacun. Aussi elle demande qu'elle puisse apporter plus de précisions quant au départ de l'école de formation de chasse, lié à la « fin de vie » des Alphajet. A quelle date l'école partirait de Tours et éventuellement sur quel site la formation des pilotes aurait-elle lieu ?

Réponse du Ministère de la défense

- **publiée dans le JO Sénat du 16/11/2006 - page 2880**

Créée en 1915, la base aérienne (BA) 705 de Tours accueille depuis 1961 l'école de l'aviation de chasse. Les futurs pilotes de chasse y effectuent, chaque année, un cursus de formation d'une durée d'environ huit mois. En outre, depuis un an et demi, huit pilotes de l'armée belge sont également formés à Tours, dans le cadre d'un partenariat bilatéral devant permettre, à terme, l'existence d'une formation unique européenne de pilotes de chasse se partageant entre différentes plates-formes de l'armée de l'air, voire d'autres armées de l'air européennes. Pour autant, ces évolutions ne génèrent pas d'augmentation de l'activité aérienne militaire sur la plate-forme de Tours. Au contraire, le nombre de mouvements annuels, qui se partagent entre l'activité militaire et l'activité civile, a connu une diminution de 10 % environ entre 2002 et 2005. La formation des pilotes de chasse des armées de l'air belge et française, comme, à l'avenir, la formation unique européenne de pilotes de chasse, est répartie sur les sites de Tours et Cazaux (Gironde). S'agissant des permanences opérationnelles, celles-ci s'exercent dans le cadre de la posture permanente de sûreté, primordiale dans le contexte actuel de protection de l'espace aérien national contre le terrorisme. Les permanences opérationnelles sont stationnées temporairement sur différentes plates-formes de l'armée de l'air en fonction du contexte d'engagement. Conscient des contraintes spécifiques s'exerçant à Tours en matière de gêne sonore et compte tenu de la proximité de l'agglomération, l'état-major de l'armée de l'air évite, dans la mesure du possible, de programmer le stationnement, même passager, de la permanence opérationnelle sur la BA 705. Ainsi, si l'armée de l'air n'a pu éviter de faire assurer la permanence opérationnelle par cette base en 2005, celle-ci n'a pas eu cette obligation en 2006. Dans ce même souci, l'armée de l'air n'envisage ni d'augmenter le nombre d'aéronefs stationnés à Tours, ni d'y implanter des unités de chasse équipées d'avions plus bruyants. Des procédures locales ont été adoptées afin de réduire les nuisances sonores et les autorités de la BA 705 mènent un dialogue constant avec les élus. Toutefois, la mission de formation des pilotes de chasse de la BA 705 ne saurait être remise en cause à court ou à moyen terme, dans la mesure où aucune autre plate-forme ne remplit à ce jour toutes les conditions pour qu'y soit transférée cette activité. Enfin, la base aérienne de Tours est le siège de nombreuses unités non navigantes de l'armée de l'air et accueille ainsi environ 2 700 civils et militaires. Ces agents du ministère de la défense et leur famille, parfaitement intégrés dans le tissu local, participent activement à la vie économique, sociale et associative de Tours et de sa région.